Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*

Compte-rendu Réunion sur **l'écologie au service de l'entreprise** du 10 mai 2019

Etaient présents :

Joël MUNIER, Directeur de production d'*Aximum*
Loïc VAILLANT, Cadre Environnement, *Aximum*
SEZILLE Régis, Animateur EHS de la Société Verrière d'Encapsulation, Saint-Gobain
Sandrine GONCALVES, Directrice de la Recyclerie du Pays noyonnais
Marjorie DUMEZ, Directrice d'agence ADECCO France
Vincent PETITPREZ, Directeur de l'entreprise PEPIMAT
Thierry GEISTEL, Directeur de site LEFRANT RUBCO
Alexe BRUGNOT, Chargée de mission écologie industrielle et territoriale de la CCI de l'Oise
Valérie SCAL, Conseillère Déchets et Ecologie industrielle de la CCI de l'Oise
Dolores GAISSE, Chargée de mission RSE à l'UTC de Compiègne
Jackie TASSIN, Vice-Président à l'Environnement de la Communauté de communes des Deux Vallées
François TINGAUD, Responsable Environnement de la CC des Deux Vallées
Hassan FASSEH,Chargé de mission Développement économique de la CC des Deux Vallées
Marc PELLET, Responsable Environnement de la CC du Pays Noyonnais
Aude LANDELLE, Coordinatrice du Pays de Sources et Vallées
Adil OUJADOU, Assistant du Pays de Sources et Vallées
Nathalie DURAND, Garante de la concertation, Commission Nationale pour le Débat public (CNDP)
Emmanuel VERLINDEN, GINGER Burgeap

Visite de l'entreprise AXIMUM

Visite guidée de l'usine de production de peinture signalétique dont les innovations en matière d'écologie industrielle lui ont permis de rester compétitive dans un secteur très concurrentiel.

Contexte : Elaboration du Plan climat du territoire

Aude LANDELLE, Coordinatrice du Pays de Sources et Vallées, présente le contexte de la réunion.

Le Pays de Sources et Vallées qui rassemble les Communautés de communes du Pays noyonnais, du Pays des Sources et les Deux Vallées, coordonne l'élaboration du « Plan climat air énergie territorial » (PCAET).

Il s'agit d'une une déclinaison locale d'objectifs européens et nationaux pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à tous les niveaux.

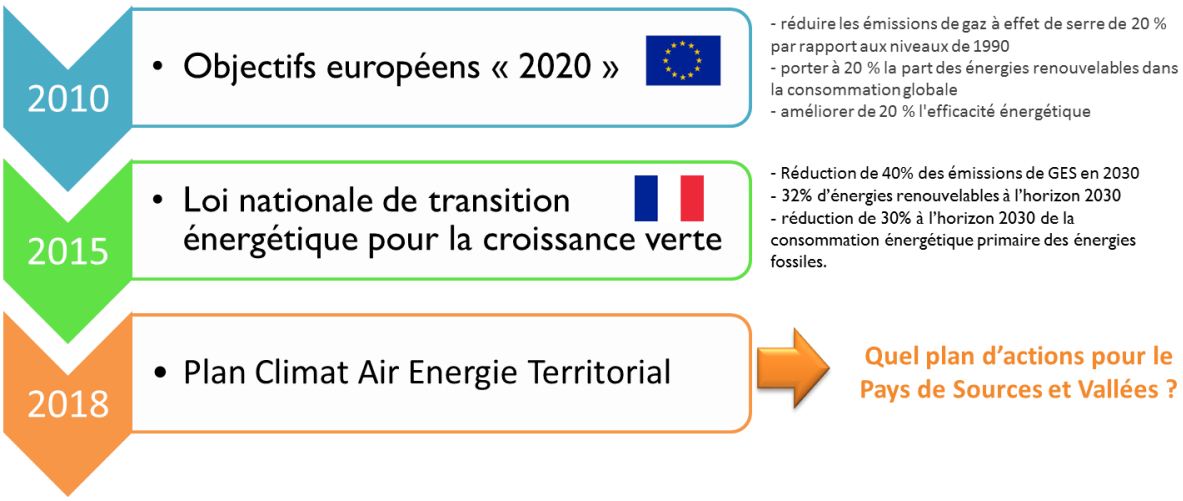

Elle présente ensuite le calendrier et le contenu de l'étude :

L'entreprise *Aximum* demande si la réglementation émanant du plan climat sera imposée aux acteurs du territoire.

Le bureau d'étude BURGEAP répond que ce plan n'a pas de caractère contraignant et doit être non pas imposé aux acteurs du territoire mais co-construit avec eux.

Nathalie DURAND, la garante nommée par la Commission Nationale pour le Débat Public (CNDP) invite les entreprises à faire part de leurs bonnes pratiques et à soumettre leurs suggestions au Pays de Sources et Vallées ou bien à elle-même en tant que garante de la concertation du territoire. Les contacts et un questionnaire à destination des entreprises du territoire sont disponibles sur le site : www.sourcesetvallees.fr.

Le bureau d'étude BURGEAP insiste sur le fait que le Plan climat doit être un vrai projet territorial partagé avec les acteurs et encourage une approche transversale, la thématique impactant de nombreux domaines : énergies renouvelables, transports, réseaux, émissions GES, réduction des déchets, qualité de l'air…

Présentation du diagnostic énergétique du territoire

Le bureau d'étude BURGEAP présente les consommations totales du territoire hors transports. La consommation se situe à 2400GWh sur l'ensemble du territoire (Pays de Sources et Vallées).

La consommation d'énergie finale par commune en 2016

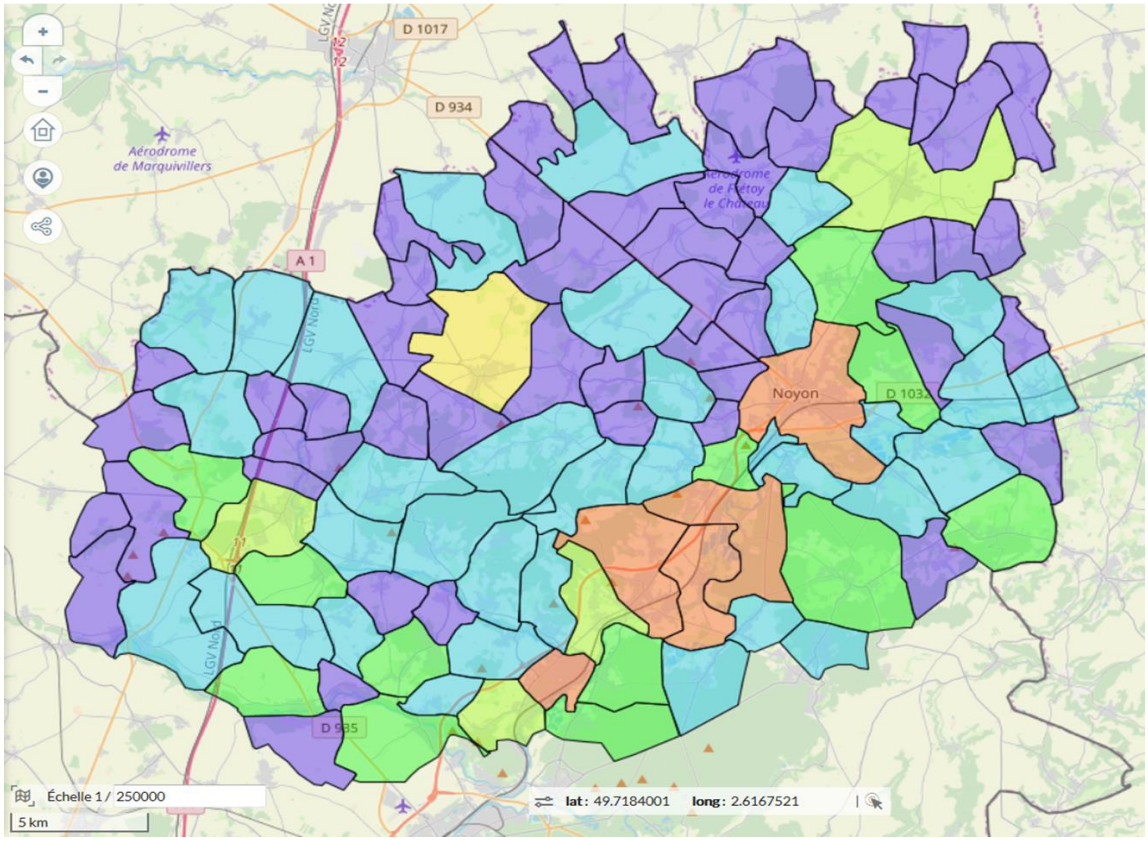

Il explique que 40 à 45% des consommations sont liées à l'industrie, notamment sur la Communauté de communes des Deux Vallées.

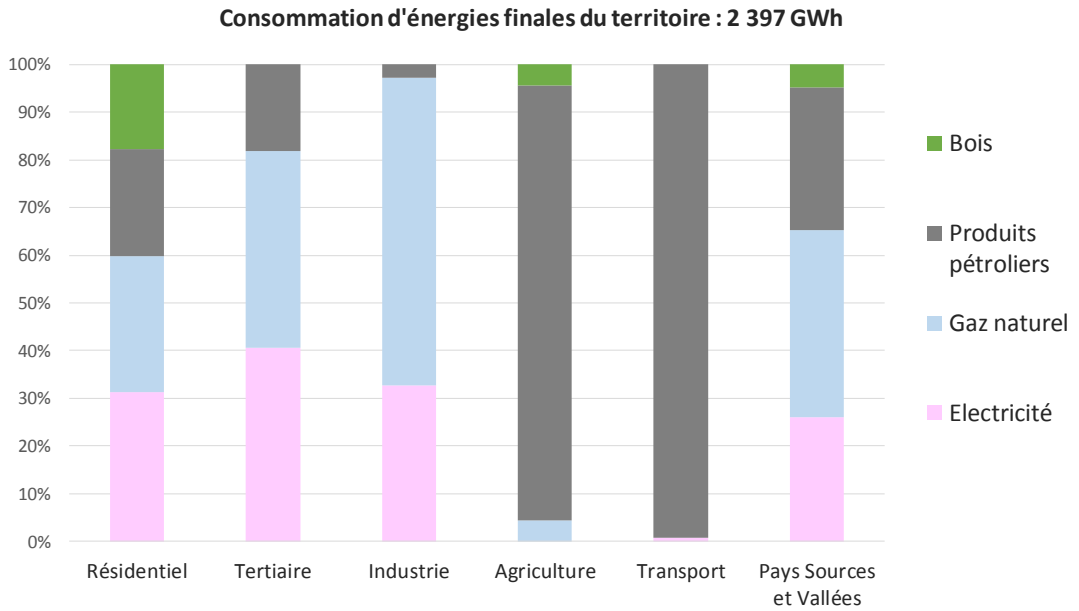

Les industries ont surtout besoin de gaz : une des pistes de production énergétique dans le cadre du Plan climat pourrait être le développement de la production de biogaz pour couvrir ces besoins. Ce plan peut permettre de favoriser l'économie locale par l'exploitation des ressources locales en réponse aux besoins.

Le gisement d'énergie renouvelable sur le territoire

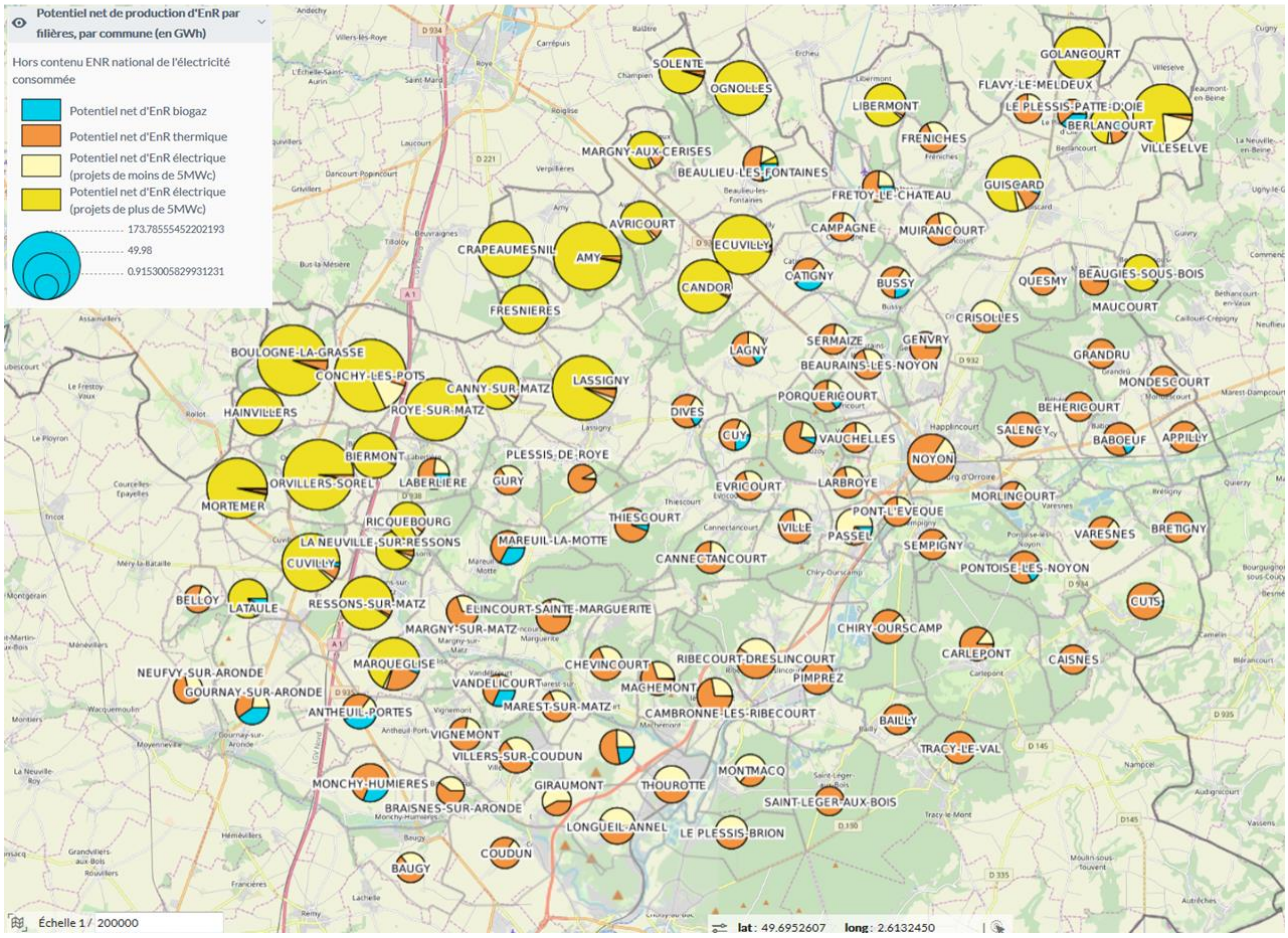

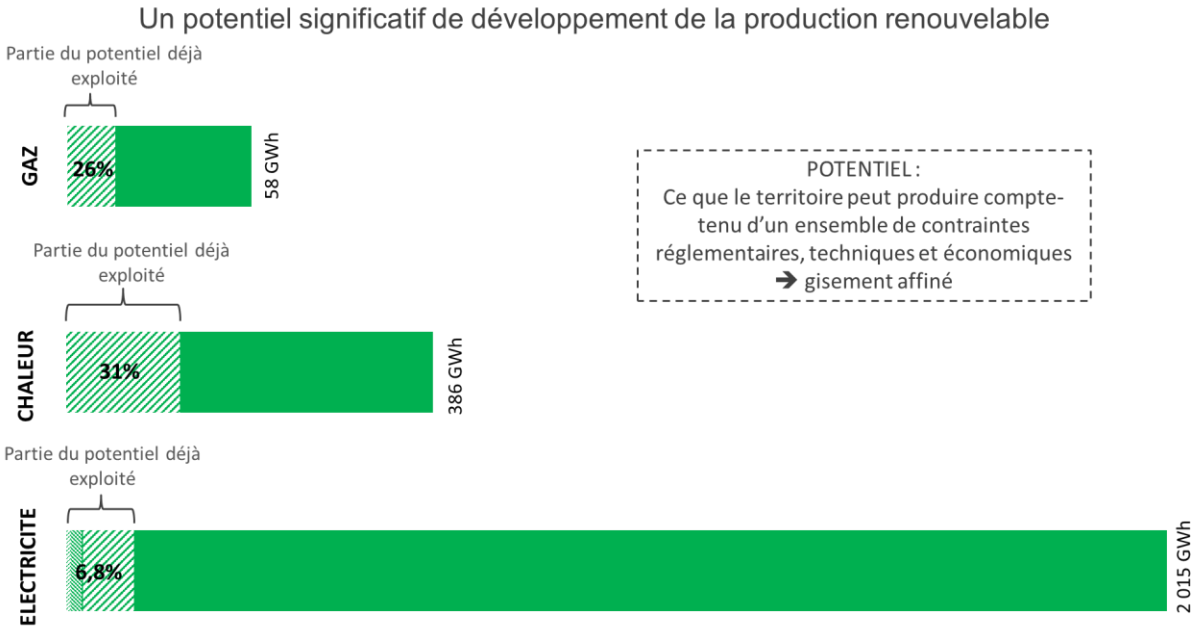

Marc PELLET (CCPN) demande si l'on connait l'origine du gaz utilisé par les industries de par leur contrat avec leur fournisseur.

Le bureau d'étude BURGEAP répond que cela n'est pas demandé et donc non nécessairement connu dans la mesure où il ne s'agit pas d'une clause systématique.

L'entreprise *Aximum* fait remarquer que c'est du marketing à l'instar de « l'électricité verte » : comment peut-on connaître l'origine des électrons injectés sur un même réseau ?!

Le bureau d'étude BURGEAP répond qu'il est plus facile de l'identifier pour le gaz qui utilise un réseau plus descendant donc une source locale plus facile à reconnaitre (point d'injection).

L'entreprise *Aximum* rappelle que la Région s'est prononcée contre le développement de l'éolien et soulève la problématique du stockage de l'électricité produite.

Le bureau d'étude BURGEAP indique que le territoire peut justement favoriser les démarches d'innovation dans le domaine ou bien dans d'autres secteurs à l'exemple de ce qui est fait au niveau national pour soutenir (financièrement) l'innovation autour de l'hydrogène. Le sujet de l'interconnexion réseau est également rappelé avec la possibilité de générer du méthane de synthèse à partir du surplus d'électricité pour injecter dans le réseau gaz (power to gas).

Il ajoute que le 1er objectif du Plan climat porte sur la réduction des consommations.

BURGEAP réalise régulièrement des audits énergétiques pour des industries/entreprises et constate qu'un gain de 20 à 30% sur les consommations peut être réalisé avec un retour sur investissement inférieur à 5 ans. C'est la mise en application des recommandations suite à l'audit qui permet l'atteinte de ses résultats mais nécessairement dépendant de la nature des entreprises et sans actions significative sur l'énergie au préalable. L'action porte surtout sur la régulation (des fours, chambres froides…). 1/3 des gains sont liés aux fuites optimisées, à l'isolation des tuyauteries et à la récupération de chaleur (une initiative est d'ailleurs à l'étude sur le sujet avec Saint-Gobain à Thourotte).

Tout l'enjeu de la démarche consiste à voir comment on peut générer des projets partagés avec acteurs du territoire, que ce soit les entreprises, les collectivités, les habitants… La surproduction de chaleur générée par un procédé industriel peut par exemple être récupérée et valorisée pour être

injectée dans un réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments (publics, logements…) situés à proximité de cette industrie.

Le territoire pourrait également considérer qu'il est pertinent de créer des filières ou des « cluster » pour développer un secteur à potentiel, une innovation... Le club d'entreprises du territoire peut éventuellement être mis à contribution dans cette optique.

Echange d'expériences en matière de réduction des consommations et de production d'énergie

Le bureau d'étude BURGEAP demande aux participants s'ils ont déjà une expérience de réalisation et/ou de collaboration dans le domaine de l'énergie/des énergies renouvelables.

L'entreprise ***Aximum*** indique s'être penchée sur la question de la production d'énergie renouvelable mais elle a dû faire des choix en matière d'investissements et ce projet n'était pas prioritaire.

La question du financement et du retour sur investissement reste un problème pour la majorité des entreprises, sachant que leur priorité actuelle d'investissement porte plutôt sur la sécurité, même si elles reconnaissent être de grandes consommatrices de chauffage/d'eau chaude, notamment l'hiver.

Le bureau d'étude BURGEAP fait part d'un retour d'expérience d'une entreprise qui n'avait pas de système d'ouverture automatisé des portes de l'usine, ce qui occasionnait de grosses déperditions de chaleur et des pertes financières importantes. Il précise que le retour sur investissement n'est parfois que d'un ou deux ans.

L'entreprise **SVE Saint-Gobain** à Noyon indique être pilotée par la maison mère située à la Défense mais elle a fait beaucoup en matière d'éclairage pour passer à un éclairage à LED.

Elle évoque également le changement des compresseurs (air comprimé) pour des compresseurs adaptables afin de réduire sa consommation électrique. Au niveau des compresseurs, l'air est récupéré pour éviter le gel l'hiver.

L'objectif de la société est de baisser les consommations d'environ 20% par an sur 3 ans. A Thourotte, Saint-Gobain utilise le gaz pour ses fours. Les consommations énergétiques sont différentes d'une unité de production à l'autre.

A Noyon, l'atelier avait plus de 20 ans. L'usine utilisait un « make up »/brûleur dont la chaleur se répandait dans l'atelier et qui était très énergivore et émetteur de CO2. L'usine utilise à présent un échangeur permettant 30% de gains énergétiques et la récupération d'une partie de la chaleur dans l'atelier. L'entreprise procède à la chasse aux fuites d'air.

Le bureau d'étude BURGEAP confirme que les gains obtenus sur les canalisations sont assez significatifs et ne nécessitent qu'un investissement limité (opération efficiente).

Il demande si l'entreprise s'intéresse au photovoltaïque.

L'entreprise SVE Saint-Gobain indique n'avoir pas encore travaillé sur le sujet.

L'entreprise ***Pépimat*** explique avoir des chambres froides vieillissantes pour le stockage de ses plants et une volonté de recentraliser l'activité par un rapprochement de ses sites avec un enjeu autour du transport à la clef. Mais cela représente un gros investissement à faire pour une petite structure (25 salariés). Concernant un éventuel changement de fluides, l'entreprise ne sait pas forcément vers quelle solution s'orienter. Elle rencontre des problèmes de fuites et aurait besoin de changer de compresseur.

Elle n'a pas connaissance de sa consommation énergétique.

L'entreprise ***Lefrant Rubco*** qui compte 27 salariés, indique avoir des consommations de gaz atteignant 5,3 millions d'euros, notamment pour chauffer son process industriel.

Elle a constaté que ses cheminées fumaient beaucoup et, en échangeant avec d'autres sociétés, elle a pu bénéficier de leurs conseils et leur expérience (mise en place de purgeurs,…)

En suivant leurs conseils, elle a pu réduire de 45% sa consommation en gaz, ce qui lui a permis de dégager davantage de capacité d'investissement.

Elle précise néanmoins que cela est valable que pour les entreprises consommant, comme elle, beaucoup de gaz.

La ***Recyclerie*** **de Noyon** présente son activité de revalorisation des déchets (principalement des particuliers). Elle assure le réemploi des déchets et le recyclage des matériaux.

Elle a une convention avec la Communauté de communes du Pays noyonnais depuis 14 ans. Elle réalise des enlèvements également chez des particuliers des 2 autres Communautés de communes.

Marc PELLET ajoute qu'elle collecte également des cartons auprès des commerces et de quelques PME pour la Communauté de communes du Pays noyonnais mais cela coûte cher et est très chronophage.

L'entreprise ***Lefrant Rubco*** indique que le matériel d'occasion peut également être intéressant pour une entreprise : par exemple une cuve de stockage d'occasion est plus vite amortissable.

La CCI indique travailler sur un projet de plateforme collaborative pour favoriser les collaborations entre les entreprises : certaines pourront proposer du matériel, des locaux disponibles,… aux autres entreprises.

L'entreprise ***Aximum*** souhaiterait que les appels d'offre prévoient de nouveau des clauses environnementales, ces clauses s'étant raréfiées avec la crise économiques.

Le bureau d'étude BURGEAP indique que ce peut être justement le rôle d'un PCAET.

L'entreprise ***Aximum*** estime que cela doit être vu plus haut avec les parlementaires pour qu'ils votent des lois incitatives en ce sens.

Elle préconise de s'appuyer sur les bonnes pratiques et de doter les pouvoirs publics d'outils pour les encourager/aider à faire le bon choix pour la notation des offres et l'attribution du marché.

La Communauté de communes des Deux Vallées précise qu'il est parfois difficile de d'évaluer les offres et que les collectivités peuvent avoir besoin d'expertise rien que pour élaboration du cahier des charges. Elles ont la volonté de faire travailler les entreprises locales mais ne peuvent déroger à l'obligation de mise en concurrence.

Marc PELLET ajoute que le critère « prix » est néanmoins passé en 2^{e} derrière la note technique en ce qui concerne la Communauté de communes du Pays noyonnais.

L'entreprise ***Aximum*** se dit favorable à l'organisation d'un échange avec les collectivités sur le sujet.

Marc PELLET informe les entreprises qu'elles peuvent bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie si elles ont des projets permettant de diminuer leur consommation d'acides. Elles peuvent faire appel à des experts pour avoir un conseil et impulser la démarche.

L'entreprise ***Aximum*** indique consommer effectivement de l'eau pour produire ses peintures.

Pistes d'actions pour le Plan climat du territoire

La CCI propose un accompagnement individuel des entreprises. Elle met à leur disposition ses experts en matière d'énergie, de gestion de l'eau, des déchets… Elle prône la valorisation des bonnes

pratiques et les collaborations entre entreprises. Elle a initié des démarches en matière d'écologie industrielle sur les zones industrielles de Beauvais, du Meux, ou encore de Compiègne.

Elle indique que la plus grande difficulté reste la mobilisation des entreprises car, même si la démarche ne leur coûte rien, elles n'ont pas de temps disponible.

Le plan de mobilité des entreprises peut être une thématique à traiter de manière collaborative en valorisant les bonnes pratiques puis en accompagnant les entreprises dans l'élaboration de leur plan de déplacement pour leurs personnels.

L'entreprise ***Lefrant Rubco*** cite le développement du covoiturage comme piste d'action pour le PCAET.

L'entreprise ***Aximum*** ajoute qu'il pourrait être utile d'aménager des pistes cyclables pour permettre aux salariés de se rendre sur les zones d'activité à vélo de manière sécurisée.

Elle fait remarquer que, parmi les actions très simples permettant d'agir pour le climat et le cadre de vie en entreprise, il y a la plantation d'arbres qui sont de vrais puits à carbone.

Le bureau d'étude BURGEAP encourage les entreprises à se rencontrer et à échanger afin d'identifier des besoins communs et trouver des complémentarités.

La CCI réalise l'animation de tels échanges.

Suite à la 1ère rencontre, elle présente aux entreprises des pistes de mutualisation (par exemple : contrôle périodique mutualisé, achat groupé LED, éco-pâturage, diagnostics…).

Une tentative de gardiennage mutualisé avait par exemple eu lieu sur le territoire à l'initiative de l'ADENO.

Elle fait en parallèle un démarchage individuel des entreprises. Elle réalise un diagnostic puis fait part de ses préconisations à l'entreprise.

Elle insiste sur le fait que les projets doivent émaner de l'entreprise elle-même.

Les diagnostics permettent de faire une analyse des flux puis la CCI organise une réunion de restitution et présente ses propositions d'actions identifiées à partir des besoins (communs) des entreprises. Elles définissent ensemble des actions globales collectives.

La CCI organise et anime ensuite des réunions thématiques (par exemple sur l'éclairage) puis elle coordonne la mise en place opérationnelle.

Le périmètre ne concerne pas le Pays de Sources et Vallées pour le moment. L'élément déclencheur d'une telle démarche animée par la CCI repose sur la volonté de la collectivité. La CCI ne dispose que de 2 personnes pour réaliser cette animation.

Une prestation d'accompagnement individuel poussé (diagnostic) est facturée mais reste moins coûteuse qu'une prestation privée.

La CCI informe les participants sur le dispositif « Gagnante sur tous les coûts TPE-PME » proposé par l'ADEME qui permet à l'entreprise de connaitre le taux de retour sur investissement. Un conseiller vient faire un diagnostic au sein de l'entreprise et l'accompagne jusqu'à l'élaboration du plan d'actions. L'inscription se fait en ligne et le dispositif est peu onéreux pour l'entreprise.

Le bureau d'étude BURGEAP demande comment les retours d'expérience des entreprises pourraient être partagées ?

La CCI répond que cela nait souvent de l'envie des entreprises de se rencontrer. La CCI joue un rôle facilitateur en mettant à contribution son fichier consulaire.

Face aux problèmes de maintenance qu'elle rencontrait, l'entreprise ***Lefrant Rubco*** indique avoir fait appel à d'autres (grandes) entreprises pour bénéficier de leurs conseils en matière d'éclairage.

Même si cela est compliqué pour une entreprise de dégager du temps, elle témoigne de l'intérêt de pouvoir échanger avec d'autres entreprises les échange d'idées peuvent s'avérer être très productifs et intéressants pour sa propre entreprise. Pour être constructifs, ces échanges nécessitent du temps. Il faut organiser/animer des afterworks.

Le bureau d'étude BURGEAP demande si le club d'entreprises du Noyonnais, l'ADENO, ne pourrait pas être ce lieu de rencontre. Il demande si les entreprises présentes en font partie.

L'entreprise *Aximum* indique avoir fait partie d'un premier réseau d'entreprises qui a été dissout depuis (il comptait surtout des chefs d'entreprise à la retraite), puis d'un réseau sur Compiègne mais qui n'était pas concluant. Elle serait particulièrement intéressée par un réseau d'entreprises avec des entreprises dans le secteur de l'Automobile, ou pour échanger sur les questions de sécurité… La réduction des consommations énergétiques n'est pas forcément le sujet le plus simple pour commencer à échanger entre entreprises.

L'entreprise ***Aximum*** se dit favorable à ce que le réseau d'entreprises soit animé par la collectivité plutôt que par une entreprise car cela est plus neutre.

Les entreprises présentes confirment leur intérêt pour aller plus loin dans l'opportunité d'échanger régulièrement sur des thèmes les concernant/intéressant en creusant par exemple la proposition de la CCI.

Conclusion

Le bureau d'étude BURGEAP conclut la réunion en remerciant les entreprises pour leur participation. Il les convie à participer aux ateliers qui seront organisés en début juin pour réfléchir avec elles aux pistes d'actions pour le futur PCAET. Ces actions devront être élaborées avec les acteurs du territoire qui seront associés, partenaires voire porteurs de certaines actions.

Le programme d'actions doit permettre aux entreprises comme aux collectivités d'avancer dans leurs projets.

Une rencontre avec la CCI paraît également opportune pour préciser leur cadre d'intervention (avec la fusion régionale) concernant la possibilité d'animation et d'accompagnement des entreprises du territoire présenté durant la réunion.

Nathalie DURAND invite les entreprises à se positionner dans la démarche territoriale du PCAET. En tant que Garante de la concertation du territoire nommée par la Commission Nationale pour le Débat public, elle encourage les entreprises lui faire part de leurs avis et suggestions dans le cadre de l'élaboration du Plan climat du territoire (nathalie.durand@garant-cndp.fr).